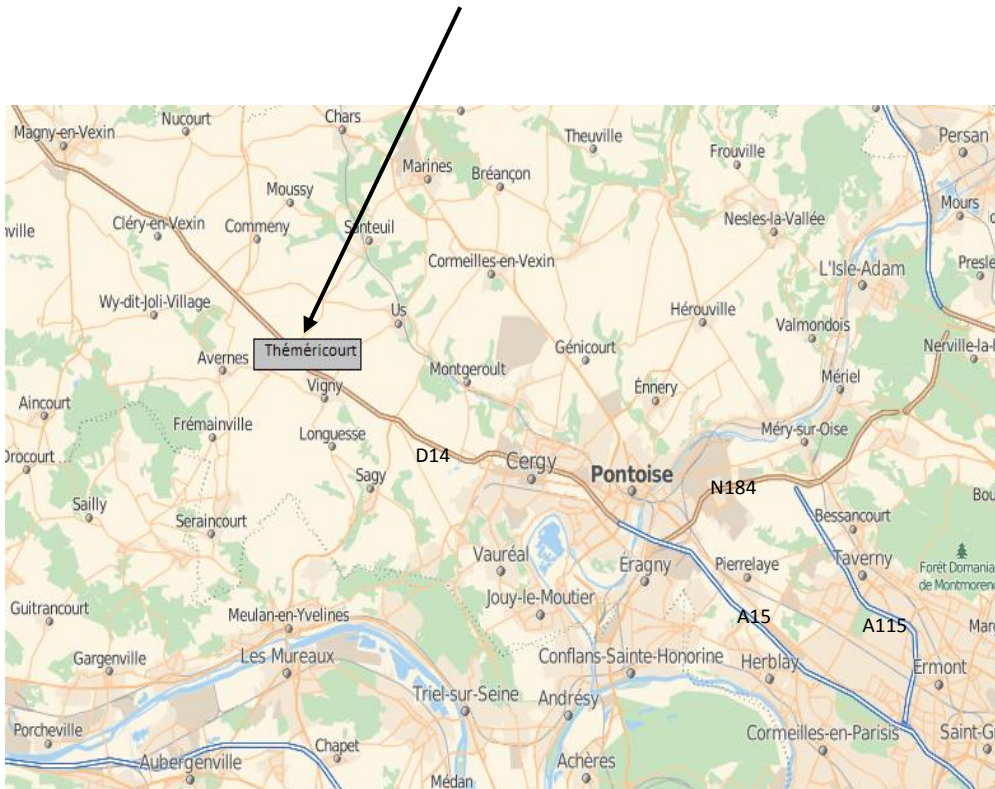


THEMERICOURT

au cœur du
Parc Naturel Du Vexin Français

R.D. 14 SORTIE N°16



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

32^E BROCANTE DE THEMERICOURT

Dimanche 3 septembre 2017

Professionnels et amateurs



Foyer Rural « La Bergerie »

1, ruelle Barat

95450 Théméricourt - 06.77.78.24.86

Bulletin d'inscription et de réservation

A retourner à :

Foyer Rural « La Bergerie », 1, ruelle Barat - 95450 THEMERICOURT

Ou par mail à : foyerruraldethemicourt@gmail.com

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :@.....

TELEPHONE/PORTABLE :

PROFESSIONNEL - PARTICULIER (Rayer la mention inutile)

Pièces à joindre obligatoirement :

- Copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité,
- N° de Registre du Commerce (pour les professionnels).

Nature des marchandises vendues (mention obligatoire) :

.....

TARIF

7 € le mètre (minimum 2 mètres)

Je réserve mètres représentant la totalité de l'emplacement demandé

Soit : €

Je joins un chèque libellé à l'ordre du Foyer Rural de Théméricourt.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, L310-8 et R-310.9 du code du commerce.

En tant que particulier, je m'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à Le / / 2017

Signature :

REGLEMENT

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement

- Barbecue strictement interdit,
- **Particulier** : ne pas avoir acheté des objets pour la revente (ce sera alors faire acte de commerce, et vous ne pourriez plus alors être considéré comme « particulier »),
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs),
- Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille,
- Rempporter vos invendus ou déposer les à l'aide du sac poubelle qui vous sera fourni dans la benne mise à disposition,
- Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous,
- Dans le cas où le brocanteur ne participerait pas pour une raison quelconque (intempéries comprises) à la foire, il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur.

Les organisateurs se réservent la vente de comestibles,

- Les stands de confiserie, alimentation, boisson et jeux sont strictement interdits,
- L'accueil s'effectuera entre 5 heures et 8 heures,
- La clôture de la brocante est prévue pour 19 heures,
- En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de la réservation sera remboursé,
- Les participants déclarent avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives,



En cas de non-respect de ces règles, les exposants pourront être exclus de la manifestation sans délai et sans prétendre à quelque indemnité ou remboursement de toute nature.